

En conséquence de ces dispositions , tout le Conseil s'étant trouvé Jeudi matin 24 , à la Chancellerie , s'est rendu à la suite de Mr. le Chancelier , en grand cortège , au Palais. Cette marche étoit escortée d'une garde nombreuse & formidable. A tous les carrefours il y avoit de petits pelotons de Gardes Françoises , dont la destination étoit , sans paroître , de veiller au bon ordre & d'empêcher les insultes qu'auroient pû recevoir Mr. le Chancelier & les Magistrats. Ils se sont ainsi rendus lentement au Palais , fermé pour le Peuple & garni de beaucoup de gardes. Le Tribunal s'est ouvert par les Gens du Roi , qui ont apporté les Lettres-Patentes du 23. Décembre ; & Mr. Seguiet portant la parole , ont dit : *Nous apportons des Lettres-Patentes , & nous en requérons l'enregistrement pour le Roi* , du très-express commandement de Sa Majesté. On a remarqué cette formule nouvelle en ce que le mot à la Cour est omis. On n'a pas moins remarqué celle de l'enregistrement , où l'on a évité de dire aussi que les Lettres-Patentes seroient envoyées aux Baillages , Sénéchaussées du ressort , &c. pour y être lûes , publiées , &c.

L'enregistrement fait , on appella trois causes ; les Procureurs ayant donné différens prétextes , on n'a rien fait , & l'audience s'est terminée.

Avant l'appel des causes , & l'enregistrement des Lettres-Patentes , Mr. le Chancelier fit appeler les Magistrats de la Tournelle , des Enquêtes , Requêtes , &c. & ils allèrent s'établir à leur destination.

L'Audience de la Grand'Chambre finie , le Public se porta en foule vers la Tournelle ; mais Mr. de Sartines , qui y présidoit , déclara